



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-32-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°32.04.2026

OBJET : CIMETIERES COMMUNAUX - Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux pour l'année 2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n° 01.04.2025 du jeudi 3 avril 2025, le Conseil Municipal a révisé les tarifs des concessions des cimetières communaux. Il convient aujourd'hui d'actualiser ces tarifs.

Le maintien du reversement d'un tiers du prix du terrain des concessions au Centre Communal d'Action Sociale me paraît tout à fait légitime.

Je vous propose donc de fixer pour l'année 2026 le prix des concessions comme suit :

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
Quinzenaire terre (2 m²) (2m longueur x 1m largeur x 2m profondeur)	468 €	_____	468 €
Trentenaire terre (2 m²) (2m longueur x 1m largeur x 2m profondeur)	936 €	_____	936 €
Concession cinquantenaire Bâtie (2,401 m²) (2.45m longueur x 0.980m largeur x 1.50m profondeur)	1 873 €	3 714 €	5 587 €
Concession cinquantenaire Bâtie (3,675 m²) (2,45m longueur x 1.50m largeur x 2m profondeur)	2 867 €	4 800 €	7 667 €
Concession cinquantenaire terre (3 m²) (2m longueur x 1,50m largeur x 2m profondeur)	2 340 €	_____	2 340 €

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
Renouvellement concession (3,675 m ²) Quinzenaire	860 €	—	860 €
Renouvellement concession (3,675 m ²) trentenaire	1721 €	—	1721 €
Renouvellement concession (3,675 m ²) cinquantenaire	2 867 €	—	2 867 €
Concession perpétuelle Bâtie (2,401 m ²) (2.45m longueur x 0.980m largeur x 1.50m profondeur)	7 491 €	3 714 €	11 205 €
Concession perpétuelle Bâtie (3,675 m ²) (2,45m longueur x 1.50m largeur x 2m hauteur)	11 466 €	4 800 €	16 266 €
Concession perpétuelle terre (3 m ²) (2m longueur x 1,50m largeur x 2m profondeur)	9 360 €	—	9 360 €
Columbarium – Haute Bédoule (4 URNES) 15 ans 30 ans 50 ans perpétuelle		1 800 € 3 600 € 6 000 € 15 000 €	1 800 € 3 600 € 6 000 € 15 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

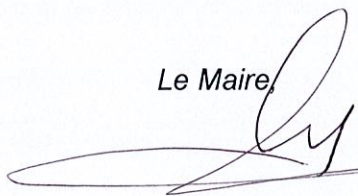
A L'UNANIMITE

APPROUVE les tarifs des concessions proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2026.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal fonction 025 – article 70311.

RAPPELLE que le tiers du prix du terrain des concessions sera reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire,


André MOLINO



Le secrétaire de séance,

